



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Sécurité, Réglementation et Contrôle**

**Arrêté n° R03-2021-09-30-00008
portant modification de l'arrêté n° R03-2021-08-30-00006
instituant la commission d'organisation des élections des membres
à la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane
fixée pour la période du 25 octobre 2021 au 18 novembre 2021**

Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code du commerce ;

VU le code électoral ;

VU l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU la désignation faite par le président du tribunal judiciaire de Cayenne en date du 13 août 2021 ;

VU la désignation faite par la présidente de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane en date du 13 août 2021 ;

VU la désignation faite par la direction de la poste de la Guyane, en date du 16 août 2021 ;

SUR proposition du directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R03-2021-08-30-00006 est modifié comme suit ;

Article 2 : la commission d'organisation des élections est composée de :

Président

- M. Bruno FOREST, directeur de l'immigration et de la citoyenneté, représentant M. le préfet de Guyane (suppléant désigné : M. Cyril PRALONG, chef du service des titres et de la vie démocratique) ;

Membres

- Mme Constance DAUCE, présidente du tribunal mixte de commerce de Cayenne, vice-présidente du tribunal judiciaire de Cayenne (suppléante désignée : Mme Inès BONAFOS, 1^{ere} vice-présidente du tribunal judiciaire de Cayenne) ;

- M. Franck KRIVSKI, membre de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, représentant la présidente de la chambre de commerce et d'industrie de région Guyane, (suppléante désignée Mme Carine SINAI-BOSSOU présidente de la chambre de commerce et d'industrie de région Guyane ;
- Mme Sylvie KNORST, responsable excellence logistique de la Poste en Guyane ;

Article 3 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral précité demeurent inchangées.

Article 4 : le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles, le président de la commission d'organisation des élections, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cayenne, le 30 SEP. 2021

Le préfet,

Thierry QUEFFELEC